

Mantes, le 3 mars 2021

Objet : préavis de grève

Monsieur Olivier VERAN
Ministre des solidarités et de la santé
14, avenue Duquesne
75350 Paris

Monsieur le Ministre,

Par la présente et conformément à l'article L2511-1, L2512-1 du code du travail, le syndicat Acteurs Santé CFE-CGC Fédération des services publics notifie un préavis de grève pour le 8 mars 2021.

Ce mouvement de protestation traduit l'inquiétude des sages-femmes de la Fonction Publique Hospitalière absent-e-s des négociations du Ségur de la Santé et non écouté-e-s.

Ce mouvement débutera le 8 mars à 00h00 et prendra fin le même jour à minuit. Nous tenons à souligner que le mouvement de grève est une des expressions de nos actions qui seront menées localement.

Nous apportons notre soutien aux sages-femmes dénonçant leurs conditions d'exercice dans la Fonction Publique Hospitalière.

Ce que nous réclamons :

- Des effectifs avec révision du décret de périnatalité
- Des salaires à hauteur de leurs compétences et responsabilités
- Un statut reconnaissant leur caractère médical, la bi appartenance hospitalo-universitaire avec une sage-femme référente de la grossesse pour accès direct aux spécialistes, la suppression de la liste de prescription.
- Une réforme des études avec un 3e cycle.

Nous appelons toutes les sages-femmes, et tous nos futur.e.s collègues, à se déclarer grévistes le 8 mars.

Pour cette fois, nous n'appelons pas à des regroupements ou manifestations, eu égard à la situation sanitaire. Nous vous demandons d'ouvrir un véritable dialogue et d'entendre la voix des sages-femmes de la Fonction Publique Hospitalière.

Merci de bien vouloir transférer ce document à l'ensemble des établissements et de prévoir l'ouverture de négociations constructives.

Marie-Laurence BONMARCHAND
Secrétaire Générale Acteurs Santé

